

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026 RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL - PAYS VOIRONNAIS -



Depuis de nombreuses années, le Pays Voironnais agit pour plus de sobriété énergétique, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie et de son Plan Local de l'Habitat. Sur le territoire du Pays Voironnais, il existe un gisement de 7 000 passoires énergétiques. Les objectifs d'une rénovation énergétique sont donc multiples : améliorer le confort thermique en hiver et en été, réduire les consommations énergétiques et ainsi les factures d'énergie.

## ➔ PROCÉDURE À SUIVRE POUR DEMANDER CETTE SUBVENTION :

**ÉTAPE 1** Consulter des entreprises

**ÉTAPE 2** Envoyer son dossier de subvention complet à l'AGEDEN et attendre sa validation

**ÉTAPE 3** Effectuer les travaux

**ÉTAPE 4** Déposer sa demande de versement auprès de l'AGEDEN

L'instruction technique des dossiers est réalisée par l' AGEDEN (ASSOCIATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE).

**Le présent formulaire et les pièces à joindre sont à envoyer, préalablement à la réalisation des travaux :**

- **par mail :** [aides-pays-voironnais@ageden38.org](mailto:aides-pays-voironnais@ageden38.org)
- ou à l'adresse postale (si pas d'accès à internet) :

[AGEDEN](#)  
(Aides Pays Voironnais)  
[14, avenue Benoît Frachon](#)  
[38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES](#)

L'équipe d'instruction de l'AGEDEN est disponible **pour tout renseignement au 04 76 23 53 50**.

## ➔ PRÉCISIONS IMPORTANTES :

- (a) Un seul dossier de demande de subvention sera accepté par foyer pour la période 2022-2026.
- (b) La demande de subvention doit intervenir **AVANT le démarrage des travaux et avant toute dépense** liée à ce projet.
- (c) La facture de fin de travaux doit être émise **APRÈS la réception du courriel de confirmation** de la complétude du dossier de demande de subvention envoyé par les services d'instruction de l'AGEDEN. **Cependant, l'aide financière du Pays Voironnais n'est garantie qu'à partir de la réception du courrier officiel d'attribution.**
- (d) Le versement de l'aide du Pays Voironnais est conditionnée à la réalisation effective des travaux, et à la production des justificatifs requis par le bénéficiaire, **dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de notification de la subvention. Passé ce délai, l'aide attribuée par la Communauté du Pays Voironnais au bénéficiaire sera réputée caduque.**
- (e) Cette aide peut être dans certains cas cumulable avec MaPrimeRénov', l'éco-prêt à taux zéro et les certificats d'économie d'énergie. Plus d'informations auprès de l'AGEDEN au 04 76 23 53 50.
- (f) La Communauté du Pays Voironnais se réserve le droit de contrôler la réalisation des travaux financés.

**Tous travaux effectués avant le dépôt** du dossier de demande de subvention conduit à un refus de la subvention.

**Toutes factures de travaux émises avant la validation** du dossier de subvention par l'AGEDEN conduit à un refus de la subvention.

## ➔ AIDE À LA RÉHABILITATION PARTIELLE :

**Travaux éligibles** : 1 poste de travaux d'isolation des parois opaques (changement de fenêtre exclu) avec plus de 50 % de la surface traitée sur la surface globale parmi toiture, murs ou planchers (dont travaux induits).

**Taux de l'aide** : 15 % du montant TTC des travaux (main d'œuvre incluse).

**Plafonds des dépenses éligibles** : 15 000 € TTC, soit 2 250 € d'aide maximum.

## ➔ AIDE À LA RÉHABILITATION GLOBALE :

**Travaux éligibles** : à minima 3 postes de travaux, chacun traité à plus de 50 %, parmi l'isolation de la toiture, des murs, des planchers et le changement des fenêtres (en bois massif ou bois alu), permettant une division par 2 de la consommation d'énergie du logement sur les postes de l'enveloppe.

**Taux de l'aide** : 15 % du montant TTC des travaux (main d'œuvre incluse).

**Plafonds des dépenses éligibles** : 30 000 € TTC, soit 4 500 € d'aide maximum.

## ➔ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- **BÉNÉFICIAIRE** : Vous êtes un particulier (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire, occupant à titre gratuit) dont le logement se situe sur l'une des 31 communes de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, occupé à titre de résidence principale et achevé depuis plus de 2 ans.

*Résidence secondaire et locatif saisonnier exclus. Logement en SCI familiale accepté si la demande de subvention provient d'un membre de la SCI occupant le logement en tant que résidence principale.*

- **TYPE D'ISOLANTS** : Les isolants conventionnels (*de type laine de verre ou de roche ou polystyrène*) n'ouvrent pas droit au financement de la Communauté du Pays Voironnais. **Seront uniquement acceptées, les demandes de subventions ayant recours à des matériaux isolants exclusivement « biosourcés »**, c'est-à-dire des matériaux issus de la biomasse végétale ou animale tels que les isolants dérivés du bois, à base de fibres végétales ou bien de fibres animales. Ces matériaux devront être porteurs d'une évaluation technique reconnue de type certification Acermi ou évaluation technique du CSTB.

Liste non-exhaustive d'isolants biosourcés : Isolants dérivés du bois (*Laine de bois ; Panneau de fibres de bois ; Liège*) ; Isolants à base de fibres végétales (*Ouate de cellulose ; Laine, bloc de Chanvre ; Laines ou fibres de lin ; Laine de textile recyclé*) ; Isolants à base de fibres animales (*Laine de mouton*).

- **RÉSISTANCE THERMIQUE DES ISOLANTS POSÉS** : les postes de travaux éligibles à ce dispositif devront respecter un référentiel thermique identique à celui exigé pour l'obtention de l'aide de l'État « MaPrimeRénov' », c'est-à-dire :

- R supérieur ou égal à 3,7 m<sup>2</sup>.K/W pour l'isolation des **murs en façade ou en pignons par l'intérieur**.
- R supérieur ou égal à 4,4m<sup>2</sup>.K/W pour l'isolation des **murs en façade ou en pignons par l'extérieur**.
- R supérieur ou égal à 6,5 m<sup>2</sup>.K/W pour l'isolation des **toitures terrasses**.
- R supérieur ou égal à 7 m<sup>2</sup>.K/W pour l'isolation des **planchers de combles perdus**.
- R supérieur ou égal à 6 m<sup>2</sup>.K/W pour l'isolation des **rampants de toitures, plafonds de combles**.
- R supérieur ou égal à 3 m<sup>2</sup>.K/W pour l'isolation des **planchers-bas**.
- Uw inférieur ou égal à 1,3 W/m<sup>2</sup>.K et facteur solaire Sw supérieur ou égal à 0,3 pour les **fenêtres** (*uniquement dans le cadre d'une réhabilitation globale*).
- Uw inférieur ou égal à 1,7 W/m<sup>2</sup>.K et facteur solaire Sw supérieur ou égal à 0,36 pour les **portes-fenêtres** (*uniquement dans le cadre d'une réhabilitation globale*).
- Uw inférieur ou égal à 1,5 W/m<sup>2</sup>.K et facteur solaire Sw inférieur ou égal à 0,36 pour les **fenêtres de toit** (*uniquement dans le cadre d'une réhabilitation globale*).

- **PROFESSIONNEL** : **qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), sur le domaine de travaux subventionné.**

- Retrouvez des coordonnées d'entreprises qualifiées RGE sur le site <https://france-renov.gouv.fr/>
- Retrouvez également la Charte des Professionnels partenaires du Pays Voironnais sur le site <http://www.paysvoironnais.com> Rubrique : **Accueil → Les services → Énergie et environnement → Aides énergie** ou : [Charte Professionnels Particul Action Renov 20250211.pdf](#)

## ➔ DEMANDE DE SUBVENTION (Étape 2 de la procédure) :

### VOTRE DEMANDE D'AIDE DEVRA COMPRENDRE LES PIÈCES SUIVANTES :

- Une copie complète du ou des derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer
- Un devis détaillé non signé relatif aux travaux envisagés, établi à votre nom et mentionnant l'adresse des travaux
- Le formulaire de demande de subvention ci-après (*fiche 1*), **complété et signé**
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom et à l'adresse du bénéficiaire (cohérent avec le formulaire, le devis et le justificatif de domicile)

Un justificatif de résidence :

- Pour les propriétaires occupants : une copie complète de la taxe foncière ou une copie de l'acte notarié (en cas de nouvelle acquisition).
- Pour les propriétaires bailleurs :
  - une copie complète de la taxe foncière.
  - une déclaration d'occupation sur l'honneur du logement (*fiche 2*), **complété et signé**.
- Dans le cas où le logement est inoccupé pour le temps des travaux, une attestation sur l'honneur (fiche 3) que le logement sera loué à titre de résidence principale à la fin des travaux, complété et signé.*

#### → Et si j'ai un doute ?

Si votre situation relève d'un cas particulier, veuillez contacter directement l'AGEDEN :

- par mail : [aides-pays-voironnais@ageden38.org](mailto:aides-pays-voironnais@ageden38.org)
- par téléphone : 04 76 23 53 50.

→ **Après réception de votre dossier et instruction par l'AGEDEN, un courriel de confirmation de la complétude de votre dossier vous sera adressé (en provenance de [aides-pays-voironnais@ageden38.org](mailto:aides-pays-voironnais@ageden38.org)).**

/!\ Attention, tout dossier incomplet verra son délai d'instruction allongé. Si votre dossier est toujours incomplet 6 mois après sa date de réception, celui-ci sera considéré comme inéligible.

→ **Une fois votre dossier accepté par le Pays Voironnais, un courriel d'attribution de subvention vous sera adressé (en provenance de : [-----@paysvoironnais.com](mailto:-----@paysvoironnais.com)), vous indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux.**

## ⇨ VERSEMENT DE LA SUBVENTION (Étape 4 de la procédure) :

À l'issue de la réalisation des travaux, les documents suivants seront à transmettre à l'AGEDEN :

- Les factures **certifiées acquittées PAR L'ENTREPRISE**, mentionnant clairement la nature des travaux réalisés.
- La « demande de versement - attestation de fin de travaux » dûment complétée et signée  
(Attestation à télécharger sur le site internet du Pays Voironnais [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com),  
*Rubrique : Accueil → Les services → Énergie et environnement → Aides énergie → Isolation*)
- Une photo illustrant la réalisation des travaux, et en plan large afin de situer ces travaux dans la pièce dans laquelle ils ont été réalisés. Celle-ci pourra être utilisée par le Pays Voironnais pour ses besoins de communication.
- Pour les travaux modifiant l'aspect extérieur du logement (isolation thermique des murs et toitures par l'extérieur), déclaration préalable d'urbanisme acceptée.*
- Dans le cas où le logement était inoccupé lors de la demande de subvention, la déclaration d'occupation sur l'honneur de votre logement (fiche 2), complétée et signée.*

**Ces justificatifs sont à transmettre dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de notification de la subvention. Passé ce délai, la notification de la subvention sera réputée caduque, l'attribution de subvention sera annulée.**

→ **Le paiement de la subvention sera effectué par virement bancaire du Pays Voironnais, après réception (et vérification) de ces documents.**

### **DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et font l'objet d'un traitement dont le responsable est le Service Énergie & Environnement de la Communauté du Pays Voironnais pour le traitement des dossiers de subvention. La base légale du traitement est l'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : AGEDEN, DGFIP.

Les données sont conservées pendant 10 ans (ou 2 ans si sans suite).

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, de limitation du traitement.

Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dpo@paysvoironnais.com](mailto:dpo@paysvoironnais.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL FICHE 1 - PAYS VOIRONNAIS -



## IDENTIFICATION DU OU DE LA BÉNÉFICIAIRE MAÎTRE D'OUVRAGE

Madame  Monsieur  
 Nom et prénom : .....  
 Nombre de personnes composant le ménage: 1 2 3 4 5 Plus de 5 : .....  
 Revenu Fiscal de Référence : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Téléphone : ..... Courriel : .....  
 Situation du ou de la bénéficiaire :  propriétaire occupant  propriétaire bailleur  
 Locataire  Occupant à titre gratuit

## LE BÂTIMENT CONSIDÉRÉ (par les travaux)

Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Surface de l'habitation (en m<sup>2</sup>) : .....  
 Usage :  Résidence principale  Résidence secondaire  Future résidence principale

## ENTREPRISE(S) (réalisant les travaux)

Raison sociale : ..... N° SIRET: .....  
 Téléphone : ..... Courriel : ..... Qualification RGE.....  
 Raison sociale : ..... N° SIRET: .....  
 Téléphone : ..... Courriel : ..... Qualification RGE.....

## LES TRAVAUX ENVISAGÉS

Postes d'isolation	<input type="checkbox"/> Toiture combles perdus	<input type="checkbox"/> Toiture sous rampants	<input type="checkbox"/> Murs par l'intérieur <input type="checkbox"/> Murs par l'extérieur	<input type="checkbox"/> Planchers bas	<input type="checkbox"/> Menuiseries
Surface isolée					
Matériau utilisé					
Performance thermique	R = ..... m <sup>2</sup> .K/W	R = ..... m <sup>2</sup> .K/W	R = ..... m <sup>2</sup> .K/W	R = ..... m <sup>2</sup> .K/W	Uw = ..... Sw = .....

**Le présent formulaire et les pièces à joindre sont à envoyer, préalablement à la réalisation des travaux par mail à l'AGEDEN :**  
[aides-pays-voironnais@ageden38.org](mailto:aides-pays-voironnais@ageden38.org)

Renseignements : 04-76-23-53-50

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité de l'aide et que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts,

**Le ou la bénéficiaire maître d'ouvrage**

Daté et signé :

**DÉCLARATION D'OCCUPATION  
RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE  
D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL  
FICHE 2 - PAYS VOIRONNAIS -**



**Je soussigné(e) :**

Nom, Prénom : .....

Adresse actuelle : : .....

**Atteste sur l'honneur les éléments suivants :**

Nombre de personnes occupant du foyer du ou de la bénéficiaire : .....

Personne 1, nom et prénom : .....

Personne 2, nom et prénom : .....

Personne 3, nom et prénom : .....

Personne 4, nom et prénom : .....

Personne 5, nom et prénom : .....

**Adresse associée à la demande :**

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Je reconnais avoir pris connaissance que toute fausse déclaration ou omission volontaire de ma part dans ce dossier est susceptible d'entraîner le rejet de ma demande de subvention, voire des sanctions prévues par la loi. J'atteste sur l'honneur que les informations fournies dans le présent dossier sont exactes, complètes et sincères. En signant ce document, je m'engage à faire preuve de bonne foi et à fournir, à la demande de l'organisme instructeur, tout justificatif nécessaire à la vérification des données déclarées.

**Fait pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à : .....

le : .....

Signature :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
EN CAS DE LOGEMENT INOCCUPÉ  
RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE  
D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL  
FICHE 3 - PAYS VOIRONNAIS -**



**Je soussigné(e) :**

Nom, Prénom : .....

Adresse actuelle : : .....

**Déclare sur l'honneur** que le logement concerné par la présente demande est inoccupé pendant toute la durée des travaux de rénovation.

**Je m'engage**, en cas d'attribution d'une subvention par le Pays Voironnais, à mettre ce logement en location à titre de résidence principale à l'issue des travaux.

**Adresse associée à la demande :**

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Je reconnais avoir été informé(e) que le logement en cours de rénovation devra impérativement être **loué à titre de résidence principale au moment de la demande de versement** de la subvention, laquelle devra être formulée dans un **délai maximal de trois ans** à compter de la notification de l'attribution par le Pays Voironnais.

Je reconnais avoir pris connaissance que toute fausse déclaration ou omission volontaire de ma part dans ce dossier est susceptible d'entraîner le rejet de ma demande de subvention, voire des sanctions prévues par la loi. J'atteste sur l'honneur que les informations fournies dans le présent dossier sont exactes, complètes et sincères. En signant ce document, je m'engage à faire preuve de bonne foi et à fournir, à la demande de l'organisme instructeur, tout justificatif nécessaire à la vérification des données déclarées.

**Fait pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à : .....

le : .....

Signature :